

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 28 Juin 2018 à 20H30

Date de convocation : le 21 juin 2018
Date d'affichage : le 21 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-huit Juin à 20H30 le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-un juin de l'an deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : RIVIERE Patrick, LUNEL Dominique, CHOPLIN Pascal, SOUCHU David, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, LAINE Magali, POLLONO Anaïs, POURCEAU Jean Marie.

Etaient absents excusés : DENIAUD Paulette ayant donné pouvoir à Janny MERCIER, IMBERT Philippe ayant donné pouvoir à LAINE Magali, MEGY Karl.

Absente : JAUSSAUD Florence, FLOQUART Sandrine,

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du 24 mai 2018
- Décisions prises par délégation
- Délibération demandant la reconnaissance de l'état de commune sinistrée en raison des dégâts des eaux du 04 juin au 12 juin 2018
- Approbation du rapport de la CLECT - Evaluation des transferts de charges
- Nouveau contrat de Région
- Convention Enedis
- Organisation Périscolaire
- PEDT (projet éducatif territorial)
- Demande de dérogation scolaire
- Projet d'aménagement Urbain
- Délaiés LGV
- Réflexion sur l'aide aux associations
- Demande de prise en charge enlèvement animal
- Organisation du centenaire du 11 novembre
- Compte rendu des commissions
 - Délibérations sur le choix des fournisseurs pour travaux école « * »
- Questions diverses

« * » les points *en rouge* sont susceptibles d'être ajoutés à l'ordre du jour si la majorité des élus les acceptent au débat de la séance du jour.

Secrétaire de séance nommé : Patrick RIVIERE

✚ Présentation du projet de l'Orne Saosnoise

2 Techniciens présentent les travaux prévus dans le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques de l'Orne Saosnoise, sur la commune de Joué l'Abbé.

Ils précisent les objectifs des travaux ainsi que le programme d'actions, s'attardant en particulier sur les travaux morphologiques qui consistent à redonner au cours d'eau une morphologie plus adaptée.

Ils présentent les prévisions des travaux qui seront effectués sur le Pansais et illustrent leur démonstration en s'appuyant sur des vues avant et après travaux déjà réalisés sur le cours d'eau « Tripoullain » à Bonnétable.

En ce qui concerne le financement de ces travaux dont le montant est estimé à 24120 €

60% sont à la charge de l'Agence de l'Eau, 16.7% au Conseil Général et 23.3% au Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise.

Début des travaux fin de l'été pour une durée estimée à 6 mois selon les conditions météorologiques.

✚ Approbation du procès-verbal du 24 Mai 2018

Après correction du nombre de votes pour l'approbation du CR de la séance de mai 2018

→ **Adopté à l'unanimité des voix**

✚ Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

○ Devis

- ✓ ACME signé le 20/06/2018 pour un montant TTC de 783€ pour le remplacement des blocs de secours (évacuation incendie) des différents bâtiments publics.
- ✓ ACME signé le 5/06/2018 pour un montant TTC de 97€20 pour le remplacement de l'extincteur du Gymnase (suite à vol)
- ✓ ACME signé le 20/06/2018 pour un montant TTC de 923€64 pour équiper le commerce local d'extincteurs, couverture anti-feu, alarme évacuation, etc... dans les normes de sécurité s'imposant.
- ✓ STAO signé le 30/05/2018 pour un montant TTC de 100€ pour emmener les enfants Quai Louis Blanc au Mans dans le cadre d'une réussite à un concours
- ✓ OREXAD-MALINGE le 17/05/2018 pour un montant TTC de 238€10 pour vêtements de travail des services techniques (renouvellement).

○ ARRETES :

- ✓ Arrêté N° 65-2018 RH plaçant un agent fonctionnaire CNRACL en congé maladie ordinaire
- ✓ Arrêté N° 66-2018 RH portant autorisation d'utiliser son véhicule personnel pour aller en formation ou besoins exceptionnels du service
- ✓ Arrêté N° 18-2018 Travaux d'élagage au 6, rue de l'Eglise et Allée de la Couture à Joué l'Abbé

+ Délibération demandant la reconnaissance de l'état de commune sinistrée en raison des dégâts des eaux du 04 juin au 12 juin 2018

Monsieur Janny MERCIER, Maire, informe les membres du conseil municipal qu'une réunion a été organisée à la Préfecture du Mans le 18 juin 2018 suite aux épisodes orageux qui ont provoqués des inondations les 26 mai, le 4 juin et entre le 9 et 12 juin 2018. Des habitants de la commune de Joué l'Abbé ont été touchés.

Les familles ont déposé un dossier de sinistre en mairie qui a été transmis à la Préfecture avec un CERFA spécifique complété afin de faire reconnaître l'état de commune sinistrée à Joué l'Abbé.

Ces dossiers sont transmis au Bureau de la sécurité civile et de gestion de crise de la Préfecture de la Sarthe, qui les fait remonter au ministère de l'Intérieur. Plus vite la demande est effectuée, plus vite l'arrêté peut être pris et l'indemnisation effectuée par les assureurs.

Les prochaines commissions interministérielles de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auront lieu les 3 et 19 juillet 2018. La Préfecture a obtenu l'assurance auprès du ministère de l'Intérieur que tous les dossiers seront traités d'ici le mois d'août.

Une fois que l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle aura été pris, la préfecture contactera immédiatement les communes. Les particuliers auront alors 10 jours pour se déclarer auprès de leurs assureurs, qui devront procéder à l'indemnisation de leurs assurés sous trois mois.

→ Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à demander la reconnaissance de l'état de commune sinistrée en raison des dégâts des eaux du 04 juin au 12 juin 2018.

→ **Adopté à l'unanimité des voix.**

+ Approbation du rapport de la CLECT - Evaluation des transferts de charges

M. Le Maire expose :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences vers la Communauté de Communes, et de façon plus générale de rendre avis quant aux évolutions des liens financiers entre communes et Communauté de Communes.

Les travaux menés par la CLECT en 2018 ont porté sur l'évaluation des conséquences des transferts de compétences intervenus au 1^{er} Janvier 2018.

Le rapport tel qu'annexé a été validé en séance CLECT du 20 Mars 2018, à l'unanimité.

Les évaluations proposées dans ce rapport concernent :

- La compétence communautaire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dévolue à la Communauté de Communes au terme des lois Maptam du 27 Janvier 2014 et NOTRE du 7 Août 2015 ;
- L'harmonisation de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » et la suppression de la territorialisation de cette compétence décidée par délibération n°2017-152 du 18 Septembre 2017 et figurant à l'arrêté de M. Le Préfet de la Sarthe du 15 Décembre 2017

Les évaluations présentées ont été établies conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, à savoir :

- Pour **les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement** : évaluation selon leur coût réel dans les budgets communaux.

En pratique, et sur la base de la grande hétérogénéité des pratiques assimilables aux thématiques relevant de la GEMAPI, la CLECT, en accord avec les instances communautaires, n'a pas valorisé de charges transférables au titre de cette compétence.

Les charges liées à l'harmonisation de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » ont, elles, été évaluées sur la base des charges constatées dans les budgets des communes concernées sur l'exercice 2017 ou lissées sur plusieurs exercices.

→ Les membres du conseil municipal doivent approuver le contenu et les conclusions de la CLECT en date du 20 mars 2018, tel qu'il leur a été envoyé par mail le 26 juin 2018, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre des transferts de compétences rendus effectifs au 1^{er} janvier 2018.

→ **Adopté à l'unanimité des voix.**

Nouveau contrat de Région

Monsieur Janny MERCIER, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal :

Le Nouveau contrat régional (2018-2020) pourrait permettre le cofinancement de projets locaux d'investissement des territoires. La démarche est conduite en partenariat avec le Bureau Syndical du Pays du Mans. L'attention de tous est attirée sur le calendrier contraint de la mise en œuvre de ce nouveau contrat avec la Région des Pays de la Loire, puisque le Pays du Mans envisage un passage de celui-ci en commission permanente régionale du mois de novembre 2018.

Monsieur le Maire propose d'y inscrire les 2 projets suivants :

Maître d'Ouvrage : Commune de Joué l'Abbé			
Projet	Avancement *	Calendrier prévisionnel	Montant
Travaux d'amélioration du dernier commerce local	Projet	2ième semestre 2019	190 000 €
Aménagement sécurité abords de l'école	Projet	1ier semestre 2020	100 000 €

Les travaux d'amélioration du commerce concernent des travaux de : Isolation, charpente, couverture zinguerie, désamiantage.

Pour ces 2 projets, la demande de financement est de 70%.

L'éligibilité des projets sera déterminée par le comité de programmation et le bureau syndical, dans la limite des dispositions et du cadre réglementaire et financier de la Région.

- Les membres du conseil municipal doivent délibérer pour autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches permettant d'adhérer au Nouveau Contrat de Région et de proposer les projets ci-dessus décrits.
- **Adopté à l'unanimité des voix.**

Convention Enedis

Monsieur Janny MERCIER, Maire, informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu le 02 juin 2018 un courrier de Topo-Etudes, bureau d'étude chargé par ENEDIS du projet suivant :

- La restructuration du réseau électrique (Haute Tension) pour la rue du Lavoisier, Le Clos de l'Orme et la Route Départementale N°209 qui engendreront des travaux au lieu-dit « Le Grand Camp de la Croix et la Cour » à Joué l'Abbé.
Il s'agit de poser un câble Haute Tension souterrain sur 118 mètres sur les parcelles cadastrées N° 636 – 678 – Section B dont la commune est propriétaire.
- Les membres du conseil municipal doivent délibérer pour donner leur accord à la signature de la convention jointe au courrier pour pouvoir faire les travaux.
- **Adopté à l'unanimité des voix.**

Organisation Périscolaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au passage aux 4 jours d'école à la rentrée de septembre 2018, un réajustement des missions de chaque agent est nécessaire. Afin de bénéficier des aides de la CAF, il faut que l'accueil périscolaire réponde aux normes d'encadrement fixée par l'Etat et donc, avoir une directeur/trice ayant une qualification reconnue étant donné que notre accueil périscolaire fonctionne plus de 80 jours par an et accueille plus de 50 enfants différents.

Après réunion d'information avec les agents pour les informer et faire un appel à candidature auprès d'eux, l'une d'elle s'est portée volontaire pour passer le BAFD (elle a déjà son BAFA). Elle est donc entrée en formation aux Francas dès le 18 juin 2018 jusqu'au 26 juin 2018. Cette 1^{ère} partie de formation générale lui permet d'avoir le statut de « stagiaire BAFD » et elle devra finir sa formation dans les 4 ans.

PEDT (projet éducatif territorial)

Monsieur le Maire informe que le **PEDT pour 2017/2018** (Projet Educatif Territorial de Joué l'Abbé) validé par le groupe d'appui départemental de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sera échu le 31/08/2018 et doit être renouvelé. Après avoir contacté les services de la DDCS Jeunesse et Sports, nous avons appris que nous devons déposer le dossier avec une évaluation pour début septembre 2018.

Pour rappel, le PEDT quand il est validé permet également d'assouplir le taux d'encadrement.

- Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour demander la reconduction du PEDT sur l'année 2018-2019.
- **Adopté à l'unanimité des voix.**

Projet d'aménagement Urbain

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier en date du 4 juin 2018 de Mme La Présidente de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe concernant le recensement city-stades.
Il en fait lecture.

- Les membres du conseil municipal doivent délibérer.
- **Les avis divergent sur ce projet. Afin de recenser les avantages et les inconvénients, les membres du conseil municipal considèrent que la réflexion doit être poursuivie.**

Délaissés LGV

Rapporteur : Pascal Choplin

Rencontre avec le club nature de la MJC Joué l'Abbé La Guierche, Souillé au sujet des cheminements en bordure de la LGV le 22 juin 2018

Après une présentation sur plan des bandes de terrain pouvant être reprises par la commune en bordure de la LGV, à savoir, cheminement de La Gaumerie au Grand boisgard via Les Lameries, liaison entre la route de Montreuil et la route de la Trugalle et cheminement le long de la route de Trugalle puis en bordure du VC 6 jusqu'à la zone d'activités des Petites Forges, une visite sur place est effectuée tout d'abord côté route de Montreuil, puis au niveau des Lameries et de la Poissonnerie
Le club nature a émis un avis favorable pour la poursuite par la commune des investigations et démarches permettant de réaliser ces trois sentes piétonnes.

- Les membres du conseil municipal doivent délibérer afin de décider si la commune accepte la proposition de cession à titre gratuit des 3 zones proposées.
- **Vote : Pour : 11 ; abstention : 2 ; contre 0.**

Réflexion sur l'aide aux associations

Exposé par Monsieur Le Maire

Il souligne que les associations aidées sont pour la grande majorité d'entre elles à vocation intercommunale.

Généralisations mouvement qui fonctionne sur les 3 communes, le FC JAG qui dispose de 2 terrains (un à La Guierche, l'autre à Joué) et perçoit 1600 € de subventions des 3 communes dont 1000 € de Joué l'Abbé, le JAM Basket qui recense 30% de ses effectifs parmi la population de Joué l'Abbé, le Roller

dont le siège social est hors commune mais dont l'activité se déroule dans la salle des sports locale et qui recense 15 % de pratiquants locaux. La MJC qui reçoit de la mairie une subvention de fonctionnement de 1700 € et 2000 € dans le cadre du Pommé.

Toutes ces associations à vocation intercommunale bénéficient de locaux mis gracieusement à leur disposition mais dont seule la commune assure l'ensemble des frais de fonctionnements et d'entretien.

Pour exemple, frais de fonctionnement annuels de la salle des sports : 35.000 €, pour le 1000 club montant annuel de 6500 €.

Monsieur le Maire pense qu'à l'avenir, et dans la mesure où il n'a pas été possible malgré la demande des élus de Joué l'Abbé d'envisager l'étude d'une fusion éventuelle des trois communes de la polarité Joué l'Abbé- La Guierche-Souillé et par conséquent de constituer « un pot commun », cette situation pourrait paraître anormale et injuste aux yeux des habitants de Joué l'Abbé dont l'effort financier est important.

Le dynamisme associatif participe à l'attractivité des communes de la polarité.

Sans doute l'instauration d'une contribution financière aux frais de fonctionnement s'avèrera indispensable d'autant plus que notre commune supporte seule les investissements.

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de ses dirigeants, il recevra le samedi 7 juillet les responsables du FC JAG

Objet de la demande : l'entretien du terrain de foot.

Demande de prise en charge enlèvement animal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier le 28 mai 2018 de la fille d'un administré demandant l'exonération de la facturation Caniroute vu la situation de son papa hospitalisé. Monsieur Mercier fait lecture du courrier au conseil municipal.

→ Les membres du conseil municipal doivent délibérer.

→ **A l'unanimité les membres du conseil rejettent cette demande**

Organisation du centenaire du 11 novembre

Rapporteur : Pascal Choplin :

Compte rendu de la réunion inter associations du 20 juin

Mr le maire précise en préambule que cette manifestation est portée par la commune en qualité de dépositaire de la mémoire des anciens combattants, qu'elle coordonne les actions en partenariat avec les associations volontaires. Un montant de 2000 euros a été budgété pour cette manifestation.

Il est procédé à un tour de table pour connaître les intentions et idées des associations.

ASPJA :

L'association souhaite s'appuyer sur l'exposition qui avait été réalisée en 2014 à l'occasion du centenaire du début de la grande guerre tout en l'agrémentant et en la présentant différemment.

Un travail de recherches a été mené pour trouver des textes à lire en public et des chansons d'époque ; un quizz sur le vocabulaire des poilus est également en préparation.

Une chanteuse qui s'accompagne à l'accordéon a été contactée et pourrait intervenir à différents moments des animations.

Une conteuse est également évoquée.

Autres pistes :

- Un livre intitulée « Louise » retraçant la vie d'une paysanne sarthoise de Parigné l'Evêque pendant la guerre pourrait être utilisé pour des lectures, de même que des lettres de prisonniers.
- la chanson de Craonne (du nom du village de Craonne) chanson contestataire, chantée par des soldats français durant la Première Guerre mondiale, entre 1915 et 1917, interdite par le commandement militaire qui la censure en raison de ses paroles antimilitaristes pourrait donner lieu à une explication et à une interprétation.

Ecole de Joué l'abbé

- Évoquer la fin de la guerre, les événements de cette époque, comment vivaient les gens au sortir de la guerre, la reconstruction du pays, travail à partir des registres matricules de l'époque (registres de présences des élèves)

Côté élus :

Il est évoqué la possibilité de personnaliser l'énumération des noms des anciens combattants figurant sur le monument aux morts en indiquant où ils vivaient sur la commune, où ils sont tombés au combat... en s'appuyant sur les journaux de marche (recherche déjà effectuée par l'ASPJA lors de l'exposition de 2014)

- Intervention d'une chanteuse-conteuse à l'école et/ou autre lieu
- Projection d'un film qui pourrait être faite en soirée le 10 novembre, différents films ont été cités, un contact avec l'association Cineambul 72 va être pris pour assurer cette projection.

Les Parents d'élèves, le roller, Joué en fêtes, Génération Mouvements sont volontaires pour apporter leur aide dans l'organisation de ces animations.

La MJC a fait préciser par l'intermédiaire de Franck Ribot, que l'atelier d'écritures pourrait participer aux lectures de textes.

Le planning de ces animations a été ébauché :

- ✓ Exposition commune à l'ASPJA et l'école à la salle polyvalente du 9 au 11 novembre
- ✓ Projection d'un film le vendredi 9 novembre 20h30, chansons en première partie
- ✓ Si office religieux (le 11 novembre à 10h)
- ✓ Cérémonie officielle au monument aux morts le 11 novembre à 10h (si pas d'office) ou 10h30 (si office)
- ✓ Restitution des travaux des enfants de l'école le 11 novembre à 11h suivi d'un vin d'honneur à 11h45
- ✓ Lecture de textes et chansons animé par l'ASPJA le 11 novembre à partir de 15h salle polyvalente | suivi d'une collation

Commenté [PC1]:

Comptes rendus des commissions

Rapporteur : Patrick Rivière

Commission Jeunesse-culture-sport

Patrick Rivière fait le compte rendu du Conseil d'école du mardi 19 mars 2018 :

« Madame la Directrice remercie la mairie et l'APE, et les parents d'élèves pour toutes les aides apportées à l'école.

Elle précise que pour la rentrée prochaine il n'y aura pas de changement au niveau du personnel enseignant. Par contre départ de Mme BABIN AVS, remplacée par Mme GENNETEY en classe ULIS.

Répartition pédagogique :

La répartition pédagogique « provisoire » a été faite par l'équipe enseignante lors des Conseils de Maîtres.

Les enfants savent qu'ils peuvent aller chez un(e) maître (esse) ou un(e) autre en fonction du niveau. Les listes définitives se feront à la prérentrée.

Cela a perturbé un membre de l'APE qui pense que les parents souhaitent connaître les affectations dans les classes dès la fin de l'année scolaire afin de préparer l'enfant pour la rentrée.

La Présidente de l'APE déclare ne pas avoir eu de demande des familles faisant apparaître ce souhait. Madame la Directrice et les Enseignants précisent que cela n'est pas envisageable car des arrivées ou des départs pendant les vacances peuvent remettre en question la répartition ce qui pourrait être plus traumatisant pour les enfants.

Total de 152 élèves répartis comme suit :

- ✓ TPS /PS/MS : 26 (7 + 12 + 7) : Mme GLIBERT, (Déchargée le vendredi par Mme BOUDET Mélanie.)
- ✓ MS/GS : 24 (16 + 8) : Mme LEFORESTIER
- ✓ GS CP : 20 : Mme BIEN
- ✓ GS/CE1 : 24 (8+16) : Mme SENAND
- ✓ CE1/CE2 : 24 : (9+15) : Mme VUILLEMIN
- ✓ CM1/CM2 : 22 (14+8) : M. DESCHERE
- ✓ ULIS 12 : Mme LETHIEC.

Bilan des projets 2017/2018 :

- CE2/CM1/CM2 : 5 juin rencontre au Mans avec Yvan POMMAUX.
Sortie sur les exploitations des Genvries et de la Muzerie :
- CM1/CM2 : Atelier d'écriture
- GS/CP : Rallye maths, avec appel aux parents pour aider ce qui a permis que la journée se déroule correctement.
- MS/GS/CP/CE1 : Projet sur les contes
Sortie mardi 3 juillet rallye contes, orientation, observation.
- CE1/CE2/CM1 : Projet jardin.
Remerciements aux agents communaux pour le travail dans le jardin.
Participation au fleurissement de la commune
- CP/CE1 : Piscine de Coulaines. Remerciements pour la mairie car budget important
- Liaison GS/CP : Mardi 26 juin l'après-midi.
- PS : Sortie à PESCHERAY année.
- ULIS : Sortie à PESCHERAY avec l'atelier nourrissage des loups.
Club nature : 3 séances : 1 sortie extérieure,
1 séance pour installer des nichoirs dans la cour,
1 dernière séance sur les chouettes.

Bilan des actions de l'APE :

Recettes : 2283 €

Dépenses : 2398.50 €

Organisation scolaire 2018/2019 :

- Piscine reconduite pour l'an prochain avec les mêmes créneaux.
- Projets : Boite pour récolter les cartouches d'encre domestique.
Benne pour récupérer le papier sur une courte période.
- Projet jardinage.
- Projet autour de la musique.
- Centenaire de l'armistice : affichages, Marseillaise, organisation d'une exposition, des panneaux de signalisation seront réalisés par les élèves.

Bilan d'exercices de sécurité :

Alerte intrusion attentat : PPMS Spécifique à faire à la rentrée pour les intrusions/attentats.
Problème de clés, d'alarme.
L'an prochain un exercice se fera sur un temps de sortie ou entrée scolaire.

Réponses aux doléances des enfants :

- ✓ Restauration scolaire : positif sur les légumes, le fromage.
- ✓ Mur d'escalade : sert-il ?
- ✓ Tables rondes, portail : remplacés ou réparés en fonction du budget travaux de la commune.
- ✓ Lumière automatique dans les toilettes : dépense trop onéreuse.
- ✓ Salle scan : réparation inenvisageable.
- ✓ Filet pour les ballons, inesthétique : ils seront récupérés par la nacelle 2 fois par an.

REUNION DE PRESENTATION DES MERCREDIS LOISIRS

Salle polyvalente de La Guierche samedi 23 juin à 10h00

Mme Livache fait une rapide présentation de la MDP :

- o Etre animatrice de la vie sociale locale avec pour devise : des valeurs, des acteurs et des actions.
- o Avoir des Projets pédagogiques.

Andreas présente les mercredis loisirs :

- o La Maison Des Projets organise à partir du 5 septembre 2018 les Mercredis Loisirs pour les enfants âgés de 3 à 12 ans. (34 mercredis /an).
- o Accueils ouverts de 7h30 à 18h30

Les enfants seront accueillis sur trois sites :

- Entre 3-5 ans à l'école de Montbizot
32 enfants /4 animateurs professionnels
- Entre 6-8 ans à la base de loisirs de Montbizot
36 enfants/3 animateurs professionnels
- Entre 9-12 ans à l'espace Claude Fortin de La Bazoge.
24 enfants/2 animateurs professionnels

Soit 92 enfants accueillis.

Cependant, les installations permettent d'accueillir 180 enfants.

Si besoin il faudra procéder à l'embauche d'animateurs supplémentaires.

Pour les 3/5 ans et les 6/8 ans l'accueil se fait à la base de loisirs de Montbizot et pour les 9/12 ans à l'espace Claude Fortin de La Bazoge.

Pour les fratries, possibilité de déposer tous les enfants sur le même site, une navette assurera l'acheminement des enfants vers leur lieu d'accueil.

- ✓ Le matin de 7h30 à 9h00 (possible jusqu'à 9h30 si l'enfant est déposé sur son site d'activité.
- ✓ Le midi de 13h30 à 14h00
- ✓ Le soir à partir de 17h30 à 18h30 (possible à 17h si enfant récupéré sur le site)

Trois formules sont proposées :

- ✓ Une formule "journée"
 - ✓ Une formule "matinée avec repas"
 - ✓ Une formule "après-midi sans repas".
- Il existe des forfaits six mercredis "journée" ou "demi-journée". Ils sont possibles pour six mercredis consécutifs ou sur une période de douze mercredis consécutifs.

Les réservations : directement à la Maison Des Projets à Ballon-Saint Mars :

- ✓ Lors des permanences d'inscriptions dans les différentes communes du territoire,
- ✓ Sur les temps d'accueil du soir des Mercredis Loisirs pour les renouvellements,
- ✓ Les réservations seront possibles le lundi midi précédent le mercredi souhaité (*si un dossier est préalablement rempli auprès de la Maison Des Projets*).

Accès et transports

- ✓ Les familles pourront déposer ou récupérer, matin, midi et soir, leur(s) enfant(s) directement sur le site d'accueil (Montbizot et/ou La Bazoge).
- ✓ Les familles pourront déposer ou récupérer leur(s) enfant(s) sur un seul et même site matin et soir (avant 9h et après 17h).
- ✓ Un service de ramassage sur Saint-Pavace (à 8h et 18h10) place de la mairie et sur Neuville sur Sarthe parking des commerces (à 8h10 et 18h) pourra être utilisé par toutes les familles du territoire.
- ✓ Ce service est gratuit mais sur inscription.

Participations financières

Le financement est assuré pour 1/3 par la CAF, 1/3 par la Com-Com, 1/3 par les familles.

Le financement par les familles se fait en fonction du Quotient Familial :

- ✓ 8 tranches sont retenues
- ✓ 6 tarifs possibles (Journée, Matinée avec repas, Après midi sans repas, Forfait 6 journées, Forfait 6 matinées avec repas, et forfait 6 après midi sans repas.)
- ✓ Réductions sur le total de la facture
 - 5 % si 2 enfants inscrits
 - 7% si 3 enfants inscrits
 - 10 % si 4 enfants inscrits.

Commission cadre de vie -patrimoine

Délibérations sur le choix des fournisseurs pour travaux école

Rapporteur : Pascal Choplin

Monsieur Choplin présente le tableau récapitulatif ci-dessous relatif aux devis établis pour les travaux à l'école de faïence dans les toilettes de la Maternelle de la peinture du préau et des sanitaires de la Maternelle.

Il est également prévu l'isolation des plafonds du Préau pour lesquels les devis sont encore à l'étude.

TRAVAUX	ENTREPRISES	TARIF TTC	OBSERVATIONS
FAÏENCE TOILETTES MATERNELLE	CARRELAGES LAURENT (JOUÉ L'ABBÉ)	4345,85	POSE DE PLINTHES EN PARTIE BASSE (COUT 544,82)
	SAS CARO (ALLONNES)	2878,31	PLINTHES NON PREVUES (FAÏENCE DE HAUT EN BAS)
PEINTURE PRAEU ET WC MATERNELLE	GASTINEAU (JOUÉ L'ABBÉ)	4308,36	
	DUPIN (RENE)	4640,02	EXTRAPOLATION DU DEVIS (6489,81) CAR PLAFONDS TARIFES A TORT

Compte tenu des prestations proposées et des tarifs, la commission propose de retenir les entreprises suivantes :

- ✓ Peintures : entreprise Gastineau Laurent, Joué l'Abbé
- ✓ Carrelage faïence : Société CARO Allonnes

→ **Adopté à l'unanimité des voix**

COMMISSION « VOIRIE »

Compte rendu de la réunion de Monsieur Souchu avec les agriculteurs.

Objet : curage des fossés

Tous les ans un programme d'entretien des exutoires est inscrit à la consultation des travaux. Cette année c'est l'entreprise Lochard Beaucé qui fera les travaux de curage de fossés au lieu dit La pèzerie et sur le fossé des Charpenteries. Les travaux ont été décidés au mois de mars/avril.

Une réunion de coordination (dans un bon esprit) sur site à eu lieu le 27 juin 2018 à 17h30 en présence de M. Gaudin (fils du propriétaire du terrain) M. Bondu (agriculteur), Mme Thibault (agricultrice et locataire des terres du coté M. Gaudin), M. Champclou (agriculteur et locataire des terres de l'autre côté).

Il est convenu par l'ensemble des personnes que les travaux initiés par la commune sous la responsabilité du maire sont nécessaires et qu'il convient de faire des efforts pour la sécurité de tous.

- ✓ Le propriétaire (représenté par M. Gaudin) accepte les travaux et l'accès à l'entreprise LOCHARD sur son terrain.
- ✓ Les Locataires et exploitant (Mme Thibault et M. Champclou valident également les travaux.

Il est acté et décidé les éléments suivants :

- ✓ « Avant les travaux il est constaté que les clôtures ne sont plus en état. Il est convenu que leurs locataires ne pourront en aucun cas réclamer le remplacement de celles-ci auprès de la collectivité suite aux travaux de terrassement.
- ✓ Les nouvelles clôtures et le nouveau portail seront à la charge des locataires.
- ✓ Le débroussaillage des épines sera réalisé par les locataires et à la charge de ceux-ci. Le dessouchage des souches d'arbres est à la charge de la commune et inscrit dans les définitions de prix.
- ✓ Le curage sera à la charge de la commune.
- ✓ Le dossier de classement du fossé auprès de la DDT à l'initiative de la commune et à sa charge.
- ✓ La fourniture de la buse D 500 pour l'accès au champ sera à la charge des locataires.
- ✓ La mise en œuvre pourra être faite par l'entreprise sous l'autorité du maire (maitre d'ouvrage).
- ✓ Il est convenu que les locataires s'engagent à récupérer et transporter à leur frais les terres terrassées.
- ✓ Le propriétaire ne souhaite pas que la terre de fossé soit étalée dans son champ. Il est précisé par la commune que la terre de fossé vient du site et qu'elle n'a pas prévu l'évacuation de celle-ci.
- ✓ Les travaux de défrichement (ronces, orties...) devront être finis fin du mois d'aout. Il est indiqué par la commune que la haie est recensée au PLU et que les plus beaux spécimens devront être conservés afin de préserver la trame verte. Cette conservation de couvert végétale est pour le bien de l'environnement du maintien des talus, des animaux parqués sur ces parcelles.
- ✓ Il est convenu que les travaux de terrassement commenceront courant du mois de septembre pour une durée de 1 à 2 semaines en fonction des conditions climatiques."

COMMISSION « COMMUNICATION »

Mme Lunel informe le conseil qu'une réunion s'est tenue le mercredi 28 juin afin de finaliser le bulletin dont la livraison devrait être faite fin de semaine 27, début semaine 29.

✚ Questions diverses

- Modification ou révision allégée du Plu
Le maire rappelle les objectifs fixés qui sont de permettre une densification de terrains situés dans l'enveloppe bâtie, de revoir plusieurs éléments des orientations d'aménagement concernant certains secteurs et de modifier certains points du règlement du PLU.
Les services de l'état ont donné leur aval quant à la démarche à suivre à savoir une modification et une révision allégée menées en parallèle avec une seule enquête publique.
Lors de cette séance les élus, à l'unanimité, n'ont pas souhaité la levée de l'emplacement réservé n° 9 considérant que cette mesure irait à l'encontre de l'intérêt général.

Le maire reste en contact avec le bureau d'étude qui nous accompagnera. Un devis devrait pouvoir être proposé à la prochaine réunion de conseil.

- Demande de prolongation d'un an du Contrat de l'adjoint Administratif en CUI-CAE à compter du 1^{er} Septembre 2018 dans le cadre du nouveau dispositif « *Parcours Emploi Compétences* ».
- Propositions de 5 séances d'animations ½ heure à titre gracieux par une association retenue dans le cadre d'appel à projets du Pays du Mans sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la sensibilisation au compostage des biodéchets dans le cadre des actions environnementales de la charte « Qualité-Proximité » du Pays du Mans.
- Autorisation de commencement des travaux avant la répartition du produit des amendes de police faite par le Conseil Départemental reçue le 14 juin 2018 (concerne l'installation de radars pédagogiques).

➤ Prochain conseil municipal : **Jeudi 19 Juillet 2018 à 20H30**

➤ **Fin de la séance à : 0H30**